



DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°003/2026 – 1.1 MP

Objet : Abonnement au logiciel LOGIPOL pour la police municipale

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 006/2021 en date du 11/05/2021 déléguant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Considérant qu'il est nécessaire que la police municipale soit dotée d'un logiciel métier ;

Vu la proposition de la sarl AGELID, 20 rue de l'église 76220 ERNEMONT LA VILLETTE en date du 29/01/2026 pour l'abonnement au logiciel LOGIPOL pour un montant total de 903.10 € H.T soit 1083.72 € TTC. ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer le devis en date du 26/01/2026 de la sarl AGELID, 20 rue de l'église 76220 ERNEMONT LA VILLETTE pour l'abonnement au logiciel LOGIPOL destiné à la police municipale pour un coût de 903.10 € HT soit 1083.72 € TTC.

Les tarifs se décomposent comme suit :

Frais d'ouverture de compte :	400 € HT soit 480 € TTC
Abonnement annuel :	180 € HT soit 216 € TTC
Formation à distance (remisé)	323.10 € HT soit 387.72 € TTC

Saint Laurent des Arbres, le 12 février 2026.

Le Maire,



Sylvie BARRIEU VIGNAL